

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 Octobre 2021

Le sept Octobre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Olivier LIARD, Maire.

Présents : Olivier LIARD, Marie-José DALL'ASEN, Carole DESPRAT, Jean-Luc FERNANDEZ, Simon FLIS, Guillaume MIERMONT, Marie-Pierre ROBERT, Michel COULON, Amandine BORGES, Victor VAZ, Jacky DOS SANTOS, Magalie BOUSSAC, Olivier BLATY.

Absents excusés : Audrey GALTHIE a donné procuration à Olivier LIARD.

Absents non excusés : Laurent NOTZON

Secrétaire de séance : Michel COULON

Secrétaire de séance auxiliaire : Karine FERNANDEZ

Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
Création d'un conseil municipal jeunes et accueil d'une stagiaire à l'école avec gratification.

Adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ) :

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Catus propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions,...

Il pourrait être mis en place dès la rentrée des vacances de Toussaint et concernerait les enfants des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création du Conseil Municipal Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais

aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE A L'ECOLE AVEC GRATIFICATION :

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de stage au sein de l'école de Catus. Ce stage étant d'une durée de 11 mois, il doit faire l'objet d'une contre partie financière, prenant forme d'une gratification et c'est au conseil municipal d'en fixer le principe et les modalités.

Il propose une gratification d'un montant de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3.9 € de l'heure. Pour la totalité du stage, le coût s'élève à 2 818.53 €.

Une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité sera établie. Dans ce cas, l'établissement scolaire est l'MFR de TERROU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à cette proposition d'accueillir une stagiaire au sein de l'école de Catus avec gratification à hauteur de 15% du plafond de la sécurité sociale.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stage.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CINQ COMPETENCES DU SYDED :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport annuel des compétences du SYDED doit être présenté au conseil municipal. Il précise que ce document est un rapport unique synthétisant les différentes actions et activités liées aux services techniques des cinq compétences du syndicat et donne la parole à Michel COULON qui procède à la présentation du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à 13 voix pour et 1 abstention, d'approuver le rapport 2020 ainsi présenté.

DESIGNATION D'UN REFERENT EAU/ASSAINISEMENT :

Le Maire propose la désignation d'un référent aux affaires concernant l'eau et l'assainissement au sein de la collectivité. Son rôle sera de faire le lien entre la population, les services de la commune et les services du Grand Cahors.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Guillaume MIERMONT, référent à l'eau et à l'assainissement.

DECISION MODIFICATIVE :

Annulation d'un titre émis en 2020.

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 61524 : entretien bois et forêts	660.00 €	
Compte 673 : titre annulé sur exercice antérieur		660.00 €
Total	660.00 €	660.00 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

AMENAGEMENT DES VESTIAIRES COMMUNAUX :

Le Maire présente le projet d'aménagement des vestiaires communaux dont le coût est estimé à 11 138.18 € HT soit 13 365.82 € TTC.

Il rappelle l'aide financière proposée par le district du Lot de football et précise que ce projet pourrait également obtenir une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant du projet : 11 138.18 € HT soit 13 365.82 € TTC.

Subvention DETR (35%) : 3 898.36 €

Subvention District (25%) : 2 784.55 €

Part communale : 4 455.27 € HT soit 5 346.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'aménagement des vestiaires communaux pour un montant de 11 138.18 € HT soit 13 365.82 € TTC ainsi que le plan de financement prévisionnel.
- De donner pouvoir au Maire afin de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du district du Lot de football.

CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) :

Le Maire rappelle à l'assemblée les échanges, déjà rapportés en séance du conseil municipal, sur la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), pour l'école de Catus, avec les communes de Montgesty, Saint Médard et Uzech les Oules.

Aujourd'hui, il est nécessaire que chaque Commune se positionne sur la création du SIVOS, dont le périmètre géographique comprend les Communes de : Catus, Montgesty, Saint Médard et Uzech les Oules.

Il précise que suite à l'arrêté de création du SIVOS par Monsieur le Préfet du Lot, les statuts devront également être adoptés par l'ensembles des communes membres du SIVOS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) dont le périmètre géographique comprend les communes de Catus, Montgesty, Saint Médard et Uzech les Oules.

PRESENTATION DES AVANTS PROJET SOMMAIRE CONCERNANT LES BATIMENTS MAISON MEDICALE ET ANCIENNE GENDARMERIE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avants projets sommaires des bâtiments :

- maison médicale pour l'aménagement de l'étage, actuellement un logement, afin d'agrandir les locaux de la maison médicale. Coût estimatif : 190 000 € TTC + 20 000 € si salle de réunion sous les combles.
- Bureaux de l'ancienne gendarmerie pour l'aménagement d'un ou de plusieurs espaces à destinations multiples (ADMR peut être). Coût estimatif 300 000 € TTC.

Une réflexion devra être menée sur ces sujets très rapidement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Facturation de l'eau et de l'assainissement : nous venons de recevoir la facture d'eau pour l'aire de camping : a voir si nous laissons la gratuité pour les camping-caristes.
- Réunion le 12/10 avec les entreprises dans le cadre de l'étude PL.
- Réunion avec la SDAIL pour la traverse le mardi 26/10
- Promesse de participation financière (don) de l'association des monuments et Sites de Catus aux travaux de l'église de Salvezou.
- Info nouvelle organisation de la salle des fêtes : gestion des salles par la mairie : à mettre en place
- Info arrêté d'interdiction de la pratique du bivouac sur la commune.
- Info terrain Lamothe : lot 5 en cours de vente. Il ne reste donc plus qu'un seul lot disponible.
- Monsieur le Maire présente la requête de l'association du «Gadel» concernant l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques. L'ensemble des membres du

conseil municipal, sensible à ce sujet, mais dont il n'a pas la compétence, décide de transférer le dossier à Monsieur le Président du Grand Cahors.

- Intervention de Carole DESPRAT : remise des barrières devant les écoles jusqu'au croisement avec la Départementale et prévoir panneau «attention école», quand on arrive du bourg.
- Intervention de Marie-Pierre ROBERT : plantation de bulbes en partenariat avec les élèves de l'école de Catus.
- Ouverture prochainement d'une laverie à Catus.